

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le 22 mai 2023 à 18 heures 45 minutes, salle de la mairie

Présents :

M. BILLOUX Alain, Mme BLANC Claude, Mme DEGOULANGE Viviane, Mme FOUQUET Laure, Mme JONET Catherine, M. MALLERET GUY, Mme SAULNIER Emilie, Mme SÉGUR Véronique, M. TANTOT Pierre, M. THEVENET Guy

Secrétaire de séance : Mme SÉGUR Véronique

Président de séance : Mme JONET Catherine

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 Avril 2023

Madame le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le compte rendu.

18 - OBJET : Terrain multisport - Etude dossier de demande de subvention

Madame le Maire soumet à l'examen des membres du Conseil Municipal le dossier relatif à la fourniture et la réalisation d'un terrain multisport.

Le montant estimatif hors taxes des dépenses s'élève à 42 900,80 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- 1) **Approuve** le projet
- 2) **Sollicite** une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR, du Conseil Départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au titre du fonds de concours et autorise Madame le Maire à rechercher tout autre financement complémentaire (CAF ...
- 3) **Approuve** le plan de financement prévisionnel de ces travaux dans les conditions suivantes :

DETR	:	15 015.00 €
Dotation Conseil Départemental	:	12 870.00 €
Fonds de concours (Communauté de Communes)	:	6 435.00 €
Autofinancement	:	8 580.00 €
- 4) **S'engage** à inscrire ses travaux au budget primitif 2023 – section investissement
- 5) **Mandate** Madame le maire à signer tous les documents s'y rapportant

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - OBJET : Travaux rénovation énergétique des bâtiments communaux - Etude dossier de demande de subvention

Madame le Maire soumet à l'examen des membres du Conseil Municipal le dossier relatif aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Le montant estimatif hors taxes des dépenses s'élève à 5 511.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- 1) **Approuve** le projet
- 2) **Sollicite** une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR, et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au titre du fonds de concours.
- 3) **Approuve** le plan de financement prévisionnel de ces travaux dans les conditions suivantes :

DETR	:	1 929,00 €
Fonds de concours (Communauté de Communes)	:	1 790,00 €
Autofinancement	:	1 792,00 €
- 4) **S'engage** à inscrire ses travaux au budget primitif 2023 – section investissement
- 5) **Mandate** Madame le maire à signer tous les documents s'y rapportant

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20 - **OBJET** : Tableau des effectifs

Le conseil municipal décide, à compter du 1^{er} juin 2023 de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

A compter du 01/06/2023, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Emploi pourvu	Emploi non pourvu
1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet	1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet
1 garde champêtre chef principal à temps non complet (13/35 ^{ème})	1 adjoint technique territorial à temps non complet (16.50/35 ^{ème})
1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (22/35 ^{ème})	1 adjoint territorial d'animation à temps non complet (14/35 ^{ème})
1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1 adjoint technique territorial à temps non complet (3/35 ^{ème})
1 adjoint technique territorial à temps non complet (30/35 ^{ème})	
1 adjoint technique territorial à temps non complet (11/35 ^{ème})	
1 adjoint territorial d'animation à temps non complet (20/35 ^{ème})	
1 adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (32/35 ^{ème})	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

21 - **OBJET** : Vente d'un bien communal

Madame le Maire informe l'assemblée que la délibération n° 06/2023 du 28/03/2023 autorisant la vente du bien sis au 42 avenue de la gare est frappée de nullité car elle porte sur un bien dépendant du domaine public de la commune donc ce bien est inaliénable.

Vu le courrier de « LA POSTE » résiliant le bail du bureau de poste en date du 30/09/2015;

Vu la transformation du bureau de poste en agence postale communale au 01/11/2015;

Vu l'inoccupation des locaux suite à l'installation de l'agence postale communale au sein des bureaux de la mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- 1) constate que le bien situé sur la commune 42 avenue de la Gare ne relève plus du domaine public depuis la résiliation du bail qui avait été conclu avec la Poste soit depuis le 31/10/2015
- 2) décide donc de déclasser ce bien du domaine public pour être muté dans le patrimoine privé de la commune.
- 3) autorise la vente de ce bien au prix de 88.000,00 EUR
- 4) autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente de ce bâtiment.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

22 - OBJET : Renouvellement convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler la convention entre la commune et l'Agence Technique Départementale (ATDA) pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement et mandate Madame le Maire pour signer la convention avec l'Agence Technique Départementale (ATDA).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

23 - OBJET : Décision modificative n°1 - BudgetCommune

Section Investissement Dépenses

2188 (21) - 129 : Jeux extérieurs	-4 400,00
231 (23) - 43 : Travaux de voirie	4 400,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 19h50

Le secrétaire de séance
Véronique SEGUR

Le Maire
Catherine JONET